



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROQUEVAIRE
AFFICHE LE 12 AVRIL 2017

SEANCE DU 10 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix avril, à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves MESNARD, Maire.

Date de la convocation : mardi 4 avril 2017

Présents (22) : MMS Y. MESNARD, F. RAYS, M. MEGUENNI-TANI, M. CAPEL, M. RAVEL, J-P DUHAL, H. SPINELLI-BOURGUIGNON, C. OLLIVIER, M. PEDE, A. GRACIA, J. AMOUROUX, E. NEVCHEHIRLIAN, C. DUFLO-GHISOLFI, G.SAGLIETTO, K. BENSADA, C. COLONNA, C. RIZZON, J-F GUIGOU, J-S GRIMAUD, J-L GUILLEN, V. BOURGES, D. MASCARELLI

Excusés (7) : MMS E. CAMPARMO (procuration à A. GRACIA), E. DI BERNARDO (procuration à J.-P. DUHAL), R. ALA (procuration à Y. MESNARD), L. FOURIAU-KHALLADI (procuration à M. F. RAYS), L. CERNIAC-BENKREOUANE (procuration à H. SPINELLI-BOURGUIGNON), A. QUANTIN (procuration à V. BOURGES), M-H BLANC (procuration à D. MASCARELLI)

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marcelle PEDE est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

~~~~~

**LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017  
EST ADOPTE À L'UNANIMITÉ**

-----

**MONSIEUR LE MAIRE FAIT PART DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 20 MARS 2017 EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 98 DU 02 NOVEMBRE 2015 PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE.**

N°46 Tarification d'un stage de danse Modern'Jazz  
N°47 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec Madame Véronique GEST  
N°48 Signature d'un contrat avec BERGER LEVRAULT  
N°49 Tarification de la semaine de stage d'escalade en Corse  
N°50 Demande de subvention pour la réfection du chemin de l'Ouert  
N°51 Demande de subvention au Conseil Départemental pour le fonctionnement de la crèche municipale  
N°52 Signature d'une convention de séjour avec la SARL Cors'aventure  
N°53 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec Monsieur Yann FINATEU  
N°54 Attribution d'une concession en enfeu dans le cimetière communal – Enfeu N°39  
N°55 Signature d'un contrat de maintenance avec la société YouTransactor SAS

-----

**MONSIEUR LE MAIRE FAIT PART DES MARCHES PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE :**

Néant.

-----

## ORDRE DU JOUR

### 1<sup>ère</sup> délibération :

36/2017 : Décision modificative n° 1 au budget principal 2017

#### Rapporteur : Frédéric RAYS, Premier Adjoint

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget Principal 2017 voté le 20 mars 2017 ;

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet portant notification du montant de la pénalité pour manque de logements sociaux ;

VU le jugement rendu par le Tribunal administratif de Marseille en date du 28 mars 2017 dans le cadre du recours contre la décision du Préfet des Bouches-du-Rhône de refuser le transfert de la participation SDIS à la métropole ;

VU les cessions d'immeubles à Logis Méditerranée constatées par acte notarié signé le 3 mars 2017 conformément à la délibération n° 154/2014 du 18 décembre 2014 prévoyant l'application de moins-values sur les prix de vente pour 540.000 € et payables par compensation avec le versement d'une subvention d'équilibre à l'acheteur ;

VU la notification de subvention de l'Agence de l'eau concernant l'acquisition d'un désherbeur thermique ;

Il est proposé la décision modificative n° 1 au budget principal 2017 telle qu'annexée.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré avec **24 voix POUR** et **5 ABSTENTIONS** (J-L GUILLEN, V. BOURGES, A. QUANTIN, M-H BLANC, D. MASCARELLI) :

➤ ADOPTE la décision modificative n° 1 au budget principal 2017 telle qu'annexée.

### 2<sup>ème</sup> délibération :

37/2017 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - Exercice 2017 - Réfection complète du chemin de la Bartoune

#### Rapporteur : Alain GRACIA, Conseiller Municipal

Afin d'assurer la sécurité des usagers et la pérennité des ouvrages publics de voirie, il est prévu de procéder à la réfection complète du chemin communal de la Bartoune sur la portion allant de l'intersection avec la RD 44<sup>E</sup> jusqu'au n° 473.

Le coût de ces travaux est estimé à 150 000,00 € HT.

Afin de financer cette opération, il est proposé au Conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès de la Préfecture des Bouches du Rhône dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, exercice 2017.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

➤ **APPROUVE** le projet ;

➤ **DIT** que la dépense est inscrite au budget communal à la section investissements sous l'opération n° 699 ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Préfecture des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour financer la réfection du chemin de la Bartoune, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

|                                                                                          |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Montant prévisionnel HT des travaux                                                      | 150 000,00 € |
| Participation notifiée par le Conseil Départemental 13 dans le cadre du CDDA (50 %)      | 75 000,00 €  |
| Participation sollicitée auprès de la Préfecture des BDR dans le cadre de la DETR (20 %) | 30 000,00 €  |
| Participation communale (30 %)                                                           | 45 000,00 €  |

### 3<sup>ème</sup> délibération :

38/2017 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Exercice 2017 - Réfection du chemin de l'Ouert

#### Rapporteur : Alain GRACIA, Conseiller Municipal

L'assemblée est informée qu'à l'occasion des travaux de réfection du chemin communal de l'Ouert, le pluvial sera busé afin d'élargir la voie et créer des places de stationnement en épi.

Le coût de ces travaux est estimé à 200 000,00 € HT.

Afin de financer cette opération, il est proposé au Conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès de la Préfecture des Bouches du Rhône dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2017.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le projet ;
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget communal à la section investissements, sous l'opération n° 699 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Préfecture des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour financer la réfection du chemin de l'Ouert, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

|                                                                                          |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Montant prévisionnel HT des travaux                                                      | 200 000,00 € |
| Participation notifiée par le Conseil Départemental 13 dans le cadre du CDDA (50 %)      | 100 000,00 € |
| Participation sollicitée auprès de la Préfecture des BDR dans le cadre de la DETR (20 %) | 40 000,00 €  |
| Participation communale (30 %)                                                           | 60 000,00 €  |

**4<sup>ème</sup> délibération :**

39/2017 : Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire du Sénat - Création d'un pluvial à l'impasse de la Benoîte

**Rapporteur : Frédéric RAYS, Premier Adjoint**

L'assemblée est informée du projet de création d'un réseau pluvial à l'impasse de la Benoîte. Les travaux consistent à réaliser un caniveau central pour récupérer les eaux de pluie, à poser une canalisation de diamètre 300 et à entreprendre la réfection de la voie en béton bitumineux.

Cette opération est estimée à 29 202,50 € HT.

Afin de financer cette opération, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la Réserve Parlementaire du Sénat.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le projet ;
- **DECIDE** de la réalisation des travaux ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal à la section investissements sous l'opération n° 699 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire du Sénat pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible en faveur de l'opération décrite ci-dessus.

**5<sup>ème</sup> délibération :**

40/2017 : Modification du règlement général de la régie municipale de l'eau

**Rapporteur : Elisabeth NEVCHEHIRLIAN, Conseillère Municipale**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°52 du 12 septembre 2016 modifiant le règlement de l'eau ;

VU la délibération n°25 du 20 mars 2017 instaurant les nouveaux tarifs de l'eau : eau spécifique « Agriculteurs », eau spécifique «Espaces verts » et eau spécifique « Incendie »;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier et de compléter le règlement général de la régie municipale de l'eau notamment l'article 2.1.3 suite à la mise en place de ces abonnements.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le règlement général de la régie municipale de l'eau modifié tel qu'annexé.

LA SEANCE EST LEVEE A 18H50

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu de la séance publique est affiché dans la huitaine.

Roquevaire, le 12 avril 2017  
Le Maire

